



**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune
de Gisy Les Nobles
du 05 juin 2026
sur convocation du 29 mai 2026**

L'an 2026, le vendredi cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT le Maire.

Étaient présents : BABOUHOT Patrick, BAPTISTE Céline, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, JIMENEZ Raphaël, LECLERCQ Jérémy, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, SATIN Sébastien, SUTORIUS Sandra, VIARD Benjamin, WEISS Tony.

Absente excusée ayant donné pouvoir : CARQUIN Frédérique à FINELLI Alexandre

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal du 21 mai 2026,
3. Collectivité – Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales (arrêté préfectoral DCL/BRE/2026/345 décret n° 2026-301 du 21 avril 2026),
4. Finance- Convention assainissement Evry / Gisy-Les-Nobles,
5. Finance-MAPA prestations de services pour le réseau d'assainissement sous-vide et de la station d'épuration,
6. Questions diverses,
7. Informations diverses.

1) Désignation du secrétaire de séance

Est nommé secrétaire de séance Monsieur FINELLI Alexandre.

2) Approbation du procès-verbal du 21 mai 2026

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Ce dernier est adopté à l'unanimité sans observation.

3) Collectivité - Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire expose qu'en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gisy-Les-Nobles.

Monsieur le Maire fait l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur FINELLI Alexandre est nommé secrétaire, Mmes DUMAIRE Chantal et NICOLAU Sylvie, MM.LECLERCQ Jérémy et JIMENEZ Raphaël sont nommés assesseurs.

Monsieur le Maire rappelle les règles de scrutin. Il demande s'il y a des candidats pour être délégués titulaires pour les élections sénatoriales ?

Sont candidats : BABOUHOT Patrick, FINELLI Alexandre et DUMAIRE Chantal.

Sont élus au 1^{er} tour de scrutin à l'unanimité des suffrages avec 15 voix : BABOUHOT Patrick, FINELLI Alexandre, DUMAIRE Chantal. Ils ont été proclamés élus et ont accepté le mandat.

Monsieur le maire demande s'il y a des candidats pour être délégués suppléants pour les élections sénatoriales ?

Sont candidats : CARQUIN Frédérique, MOROUS Christian et FERRIERE Stéphanie.

Sont élus au 1^{er} tour de scrutin et à l'unanimité des suffrages avec 15 voix CARQUIN Frédérique, MOROUS Christian, FERRIERE Stéphanie. Ils ont été proclamés élus et ont accepté le mandat.

Madame SUTORIUS quitte la séance pour raisons personnelles et donne pouvoir à Madame DUMAIRE Chantal.

4) Finance – Convention assainissement Evry / Gisy-Les-Nobles

Délibération 2026-39

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de reconduire la convention financière concernant le fonctionnement de la station d'épuration entre la commune d'Evry et de Gisy Les Nobles pour l'année 2025.

Pour le fonctionnement (répartition suivant les valeurs des débitmètres)

- Gisy Les Nobles : 9 633.02 euros
- Evry : 16 994.90 euros

Pour l'investissement (répartition en fonction du nombre d'habitants)

- Gisy Les Nobles: 6 484.90 euros
- Evry : 4 777.74 euros.

Suite à l'avis favorable de la commission assainissement réunie le 27 mai 2026, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- accepte la convention financière 2025 avec la commune d'Evry,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

5) Finance - MAPA prestations de services pour le réseau d'assainissement et la STEP Délibération 2026-40

Monsieur le Maire expose que le marché de prestation de service pour l'entretien et l'exploitation du réseau sous vide de la station d'épuration arrive à son terme au 30 juin 2026. Une consultation a été lancée en avril 2026 afin de recruter un nouveau prestataire pour une durée de 3 ans renouvelable deux fois un an.

Cette prestation comprend :

→ pour le réseau sous vide :

- la surveillance et l'exploitation courante des regards de transferts et de la station de mise sous vide,
- un forfait annuel pour toute intervention en astreinte.

→ pour la station d'épuration :

- la surveillance et l'exploitation courante de la station,
- le remplacement du petit appareillage et des consommables,
- la gestion et l'élimination des sous-produits,
- le contrôle du débitmètre d'extraction des boues,
- le contrôle des installations électriques et de levages,
- la transmission des bilans,
- un forfait annuel pour toute intervention en astreinte.

Une seule entreprise a répondu :

la Saur : montant annuel : 39 501,15 € HT avec la décomposition suivante :

→ Réseau sous vide : 24 753,68 € HT

→ Station d'épuration : 14 747,47 € HT

Selon le rapport d'analyse des offres, Saur obtient la note globale 90/100.

Note technique : 50/60 – Note prix : 40/40.

Vu le rapport d'analyse des offres par l'Agence Technique Départementale, considérant l'avis favorable de la commission d'assainissement de Gisy-Les-Nobles et d'Evry en date du 27 mai 2026, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'attribuer le marché à l'entreprise SAUR pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois un an,
- **autorise** le Maire à signer les documents afférents au marché et toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

6) Questions diverses

- Madame FERRIERE relaye la demande d'un administré qui s'interroge sur les poteaux laissés aux vergers conservatoires ? Le maire lui répond qu'ils seront enlevés dès qu'il n'y aura plus de végétation.
- Monsieur LECLERCQ demande quand seront rebouchées les tranchées des travaux de la rue Saint Pregts ? Madame DUMAIRE signale que cela fait beaucoup de poussière. Le Maire répond que l'entreprise Eiffage attend la fin des travaux de la rue St Pregts pour réaliser les enrobés de toutes les rues travaillées (rue de la Cloix, rue du Bardeau et St Pregts).

7) Informations diverses

Monsieur le Maire rappelle les points suivants:

- préparatifs du 14 juillet, la réunion se tiendra le jeudi 18 juin à 20h30 en mairie,
- la réfection de la couche de roulement de la chaussée de l'Yonne sera faite début juillet, du panneau d'entrée d'agglomération au carrefour avec la RD 323,
- monsieur VIARD informe le conseil que Monsieur Claude LAVENTUREUX, maire de Villenavotte, est le nouveau président de la SMAEP,
- monsieur WEISS demande si la commune a du calcaire pour boucher les trous dans la ruelle communale de la Grande Rue ? Le Maire lui répond que la commune n'a plus de calcaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h08.

Fait à Gisy les Nobles, le 16/06/2026

Le secrétaire

Le Maire

Alexandre FINELLI

Patrick BABOUHOT